



COMMUNE DE VALERGUES
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL de la séance du conseil municipal
Du 14 janvier 2015

1. Approbation du procès-verbal des séances du 04 décembre 2014.

Pour : 18 Contre : 00 Abstentions: 00

2. Intégration dans la voirie communale des délaissés suivants : A1150 + A1570 + A1576

Par courrier du 09/10/2014, un propriétaire a demandé à rétrocéder à la commune les parcelles A1570 de 3,4 m², parcelle A1576 de 57,80 m² et parcelle A1150 de 408 m², correspondant à l'alignement de voirie, pour un montant d'un euro. La commune prendra en charge les frais notariés. Le conseil accepte l'intégration de ces parcelles dans le domaine communal.

Pour : 18 Contre : 00 Abstentions: 00

3. Subvention association fête hiver.

La fête d'hiver aura lieu fin janvier 2015. L'association a déposé une demande de subvention anticipée afin de préparer le budget de cette organisation de fête votive. Un acompte de 3950 € sur la subvention sera versée au comité des fêtes.

Monsieur MARTINEZ Eloi s'abstient.

Pour : 17 Contre : 00 Abstentions: 01

4. Autorisation engagement dépenses investissement.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à engager, et à payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

Pour : 18 Contre : 00 Abstentions: 00

5. Compensation financière pour élus non indemnisés.

Monsieur le Maire rappelle que la Loi démocratie de proximité du 27/02/02 prévoit que, les membres du conseil municipal, non indemnisés, peuvent recevoir une compensation financière de la commune dans la limite de 72 heures par an, s'ils ont eu une perte de revenu en raison de réunions ou de l'utilisation de crédits d'heures pour se consacrer à leurs fonctions. Chaque heure est rémunérée sur la base horaire de 1,5 x valeur horaire SMIC. Monsieur le Maire propose de voter un crédit de 1100 euros correspondant à une enveloppe de 72 heures pour l'année 2014.

Pour : 18 Contre : 00 Abstentions: 00

6. Application du régime forestier.(modification)

Lors du dernier conseil Monsieur le Maire a proposé de faire bénéficiaire du régime forestier 24,77 hectares de parcelles communales. La liste des parcelles, produite par l'ONF, était erronée car la parcelle C757 est sous l'emprise des travaux routiers. Elle est donc sortie de la liste. Par contre il est rajouté les parcelles C46, 78 et 79 d'une superficie de 0,65ha. La nouvelle superficie globale est portée à 25ha 22a 93ca.

Pour : 18 Contre : 00 Abstentions: 00

7. Convention Reprise délaissé et ancienne RN113. **REPORTEE**

Questions diverses

- Tableau affichage lumineux
- Point sur les manifestations organisées par la commission Culture
- Point sur le dossier de suppression de l'arrêt bus N113